



DESSCRIPTIF TYPE



(1) Chantier > 1 000 m² et "sans difficultés particulières" - Hors préparation de support et hors éco-contribution.

Tapis de propreté en textile tufté en lés, dalles 50x50 cm, tapis bordés 4 côtés

Fourniture d'un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé en 90, 130 ou 200 cm de large (bordures caoutchouc 2.5 cm de chaque coté non comprises) , en dalles 50x50 cm ou tapis bordés 4 côtés 60x90 cm, 90X150 cm de type Coral bright.

Il sera composé d'un velours coupé de fibres **100% régénérées Econyl®**. Son épaisseur totale sera de 8.5 mm et d'une masse surfacique de 4 200 g/m.

Il bénéficiera d'un classement feu Bfl-s1 . Il sera conforme aux normes pour personnes à mobilité réduite,

L'envers spécifique vinyle Everfort sans phtalate et auto-plombant garantira une stabilité dimensionnelle durable pour réduire les risques de trébuchement.

Sa construction et ses fibres lui garantiront une efficacité importante dans l'absorption à l'humidité (3,7 litres/m²) et lui conféreront une résistance au trafic commercial moyen (classe 31)

Le produit présentera une FDES individuelle. Il sera conçu et fabriqué en Europe

Le choix des coloris se portera sur une gamme comportant **au minimum 6 coloris**. Le produit bénéficiera d'une garantie de 7 ans.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Coral bright
Épaisseur totale	8.5 mm
Hauteur des fibres	7 mm
Masse surfacique totale	4 200 g/m²
Poids du velours	870 g/m²
Densité de velours	0.10 g/cm³
Réaction au feu	Bfl-s1*
Classification selon	Classe 31- Commercial modéré

MODE DE POSE

- Pose libre en formats tapis bordés 4 côtés
- Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.
- Pose poissée pour les formats dalles : Mise en œuvre et type de colle (type 542 Eurofix Tack Plus) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.
- Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

télécharger la brochure ici

Extension de Garantie

NOTRE ENGAGEMENT. UNE EXTENSION DE GARANTIE ALLANT JUSQU'À 6 ANS
 Cette garantie s'applique dans le respect des préconisations d'entretien des tapis de propreté permettant de maintenir leur efficacité sur leur utilisation en intérieur. (voir notice d'entretien Forbo)

CETTE EXTENSION DE GARANTIE EST VALABLE
 si pour la mise en place d'un Système Coral® installé pour usage entrée de bâtiment selon les règles définies dans nos documents, il s'agit, au minimum d'ententes 2 entrées Bureaux de Coral® dans le cas de la circulation, et si le client est un client professionnel (B2B) et non un particulier (B2C).
 Et si, dans les différents gammes de produits de chacun de ces tapis.
 Dans le cas contraire, l'extension de garantie pourra être accordée si elle est rapportée à la garantie initiale de l'ensemble de ses revêtements de sol, à l'exception des gammes habitats Uits P2 non visés par un trafic intense.
 si plan de distribution des locaux.
 si réglementation et dimensions envisagées du ou des tapis.
 si surfaces découvertes par l'entretien conditionnel.
 si entretien de trafic, nettoyage personnalisé.
 si revêtements de sol disposés dans les locaux et visés par l'extension de garantie.
 Pour un trafic journalier supérieur à 5 000 passages/lapin d'un système "house" de Forbo en amont du système Coral® est obligatoire.

Lieu	Intensité des usages et circulation	Longueur à l'intérieur de la pièce	Extension de garantie maximale
Entrée à trafic faible (magasin, hall d'entraîneurs, etc.)	Plus de 50%	2 m à 2,5 m	3 ans
Entrée à trafic moyen (magasin, hôtel, restaurant)	Plus de 65%	4 m à 5,5 m	5 ans
Entrée à trafic intense (supermarché, aéroport, etc.)	Plus de 90%	6 m et plus	6 ans

* S'applique à la réglementation européenne

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES individuelle** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804 +A2 et à son complément national NF EN 15804+A2/CN et consultable sur INIES
- Taux d'émission de TVOC : classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Envers vinyle Everfort sans phtalate
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.
- Conçu et fabriqué en Europe à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Colles labellisées EC1 + non solvantée - Faible teneur en TVOC
- Fibre 100% régénérées Econyl®

* Satisfait à la réglementation M3 - en pose collée

**Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.